

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8321

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Robert Cocher [particulier]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Accensement à Robert Cocher de neuf acres de terre, pour vingt-huit sous tournois annuellement.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – De Gastina », n° VI (« Carta Roberti Aurige »), p. 506.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Tradidimus Roberto Aurige et heredibus suis IX acras terre, pro viginti octo solidis turonensium, et tribus denariis pro herbergamento suo, et debitis auxiliis, serviciis et redibenciis. Et est reddendus redditus hiis terminis: videlicet in festo sancti Johannis X solidi, in festo sancti Remigii X solidi, et in Natali VIII solidi et III denarii.